

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 9 OCTOBRE 2017

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Martin-du-Vivier - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : approbation

Par délibération en date du 23 mars 2015, la commune de Saint-Martin-du-Vivier a sollicité la Métropole afin de poursuivre et d'achever la procédure de révision du POS en PLU qu'elle avait préalablement engagée. La Métropole a acté la reprise de cette procédure lors du Conseil métropolitain du 20 avril 2015.

En effet, par délibération en date du 14 avril 2014, la commune de Saint-Martin-du-Vivier a prescrit une procédure de révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU), avec les objectifs suivants :

- bâtir un projet de territoire, en continuité des réflexions menées dans le cadre du POS,
- intégrer les évolutions législatives et réglementaires,
- mener une démarche de valorisation du patrimoine paysager de la commune,
- intégrer les ZAC existantes au sein du futur PLU.

Le projet de PLU a été dispensé d'évaluation environnementale stratégique par arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2015.

Au terme de ces trois années d'études, de débats et de concertations, le bilan de la concertation a été approuvé et le projet de PLU a été arrêté par délibération du Conseil métropolitain en date du 12 décembre 2016. Ce bilan permet de conclure au respect des modalités fixées par la délibération du 14 avril 2014.

Le contenu du projet de PLU et les évolutions apportées au dossier suite à la consultation des Personnes Publiques Associées et à l'enquête publique pour tenir compte des avis et remarques formulées sont détaillés en annexe de la présente délibération, dans le document intitulé « Annexe de la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Martin-du-Vivier – Détails du contenu et des évolutions apportées au projet – Conseil Métropolitain du 9 octobre 2017 ».

Ainsi, le dossier de PLU soumis à l'approbation du Conseil métropolitain tient compte des principales évolutions détaillées en annexe de la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil en date du 25 juin 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération du Conseil en date du 15 décembre 2014 approuvant le Plan de Déplacements Urbains (PDU),

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 20 avril 2015 décidant de reprendre la procédure de révision de POS en PLU de la commune de Saint-Martin-du-Vivier,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 12 octobre 2015 approuvant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 12 décembre 2016 arrêtant le PLU de la commune de Saint-Martin-du-Vivier et dressant le bilan de la concertation,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Martin-du-Vivier en date du 14 avril 2014 prescrivant la révision du POS en PLU et fixant les modalités de concertation,

Vu le débat en Conseil municipal de la commune de Saint-Martin-du-Vivier en date du 19 décembre 2014 portant sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Martin-du-Vivier en date du 23 mars 2015 sollicitant la Métropole afin d'achever la révision du POS en PLU,

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune de Saint-Martin-du-Vivier en date du 22 novembre 2016 sur le projet de PLU soumis à l'arrêt du Conseil métropolitain,

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Saint-Martin-du-Vivier approuvé le 17 décembre 1987, révisé en 1997 et modifié en 2007, 2009, 2012, 2014,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées,

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur remis le 10 juin 2017 émettant un avis favorable assorti de remarques,

Vu la synthèse des principales évolutions apportées au projet de PLU pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les modifications apportées au PLU arrêté détaillées dans le document annexé à la présente délibération et intitulé « Annexe de la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Martin-du-Vivier – Détails du contenu et des évolutions apportées au projet – Conseil Métropolitain du 9 octobre 2017 »,

Vu les documents du PLU soumis à l'approbation,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que les évolutions apportées ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU arrêté,
- que les évolutions apportées au PLU arrêté résultent des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et de l'avis du commissaire enquêteur,

Décide :

- d'approuver le PLU de Saint-Martin-du-Vivier tel qu'annexé à la présente délibération,

Précise que :

- conformément aux articles L 153-23 et suivants du Code de l'Urbanisme, le PLU sera rendu exécutoire dès notification de la présente délibération et du PLU approuvé à Madame la Préfète de Seine-Maritime.

La présente délibération à laquelle est annexé le dossier de PLU de Saint-Martin-du-Vivier :

- fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie de Saint-Martin-du-Vivier, ainsi que d'une mention insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département de Seine-Maritime, et sera publiée au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme,
- sera tenue à la disposition du public au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie de Saint-Martin-du-Vivier,
- sera transmise aux Personnes Publiques Associées.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Frédéric ALTHABE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 9 OCTOBRE 2017

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h14 et jusqu'à 20h50, M. BACHELAY (Grand-Quevilly), Mme BALLUET (Rouen) à partir de 18h30 et jusqu'à 20h33, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) à partir de 19h07 et jusqu'à 20h33, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme BERCES (Bois-Guillaume), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 20h10, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu) jusqu'à 20h35, M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) à partir de 18h08 et jusqu'à 20h05, Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 20h40, M. CHABERT (Rouen) à partir de 18h44, M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) à partir de 18h15 et jusqu'à 20h31, M. CORMAND (Canteleu), M. COULOMBEL (Elbeuf) jusqu'à 20h50, M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 19h18 et jusqu'à 20h34, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) jusqu'à 20h51, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) jusqu'à 20h50, Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne), M. DUBOC (Rouen), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) jusqu'à 19h53, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUCHESNE (Orival) jusqu'à 20h50, M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h08 et jusqu'à 20h37, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 20h36, M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu) , Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h16 et jusqu'à 20h55, M. GRENIER (Le Houlme), Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain) jusqu'à 20h40, M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 20h38, Mme HECTOR (Rouen) jusqu'à 20h45, M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu) jusqu'à 20h40, M. LABBE (Rouen) à partir de 18h12 et jusqu'à 20h45, Mme LAHARY (Rouen) jusqu'à 20h13, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 20h40, Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) jusqu'à 20h45, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 19h49, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) jusqu'à 20h40, Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARUITTE

(Déville-lès-Rouen) jusqu'à 20h10, M. MARUT (Grand-Quevilly) jusqu'à 20h45, M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 20h42, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme MILLET (Rouen) jusqu'à 20h50, M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) jusqu'à 19h54, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen) à partir de 19h56, M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville) jusqu'à 20h, M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. PRIMONT (Rouen) jusqu'à 20h48, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 20h46, Mme TIERGELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. VAN-HUFFEL (Maromme) jusqu'à 20h46, M. VON LENNEP (Amfreville-la-Mivoie), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 20h46,

Etaient représentés :

Mme BEAUFILS (Le Trait) par M. CALLAIS, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par Mme BAUD, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. BURES (Rouen) par M. PRIMONT jusqu'à 20h48, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par M. GLARAN à partir de 20h05, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. BARON, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par M. BONNATERRE à partir de 19h53, M. DUCHESNE (Orival) par Mme PIGNAT à partir de 20h56, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, Mme FOURNIER (Oissel) par Mme BARRIS, M. GOURY (Elbeuf) par M. FROUIN, M. JOUENNE (Sahurs) par M. LANGLOIS, M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER jusqu'à 18h12, M. LECOUTEUX (Belbeuf) par M. THORY jusqu'à 20h46, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS à partir de 19h49 et jusqu'à 20h10, M. LETAILLIEUR (Petit-Couronne) par M. GARCIA, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen) par Mme DELOIGNON à partir de 20h10, M. MERABET (Elbeuf) par Mme GUILLOTIN, M. MOURET (Rouen) par M. PESSIOT, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par M. MARUT à partir de 19h54 et jusqu'à 20h45, M. RANDON (Petit-Couronne) par Mme TOCQUEVILLE, M. ROBERT (Rouen) par Mme ARGELES jusqu'à 19h56, M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville) par M. MEYER à partir de 20h, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par Mme SANTO, M. TEMPERTON (La Bouille) par M. ANQUETIN, Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen) par M. MASSON, Mme TOUTAIN (Elbeuf) par M. DESANGLOIS jusqu'à 20h50,

Etaient absents :

M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BOURGET (Houpeville), M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. JAOUEN (La Londe), M. MARTOT (Rouen), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), M. PENNELLE (Rouen), Mme SLIMANI (Rouen),



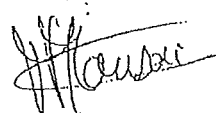
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS D'URBANISME
VALANT ACCUSE DE RECEPTION

COLLECTIVITÉ METROPOLE ROUEN NORMANDIE SERVICE DES ASSEMBLÉES	DATE D'ENVOI : 16 OCTOBRE 2017
--	---

Nature de l'acte (CU, PC, PA, PLU, carte communale, ...) + n°	Référence de l'acte (objet - demandeur + adresse du terrain)	Date de délivrance de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Urbanisme et Habitat - Urbanisme - Commune des Authieux-sur-le-Port-Saint- Ouen - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la mise à disposition du public : approbation	Délibération C2017_447 du 9 Octobre 2017		
Urbanisme et Habitat - Urbanisme - Commune de Bonsecours - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la mise à disposition du public : approbation	Délibération C2017_449 du 9 Octobre 2017		
Urbanisme et Habitat - Urbanisme - Commune de Jumièges - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : approbation - Bilan de la concertation : approbation - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme	Délibération C2017_450 du 9 Octobre 2017		
Urbanisme et Habitat - Urbanisme - Commune de Petit-Couronne - Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : approbation	Délibération C2017_451 du 9 Octobre 2017		
Urbanisme et Habitat - Urbanisme - Commune de Sahurs - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : approbation	Délibération C2017_452 du 9 Octobre 2017		
Urbanisme et Habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Martin-du-Vivier - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : approbation	Délibération C2017_454 du 9 Octobre 2017		

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE : métropole ROUENNORMANDIE 	CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE : PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME 18 OCT. 2017 Reçu DRCLÉ
--	--